



FONDS LANDSCHAFT SCHWEIZ (FLS)  
FONDS SUISSE POUR LE PAYSAGE (FSP)  
FONDO SVIZZERO PER IL PAESAGGIO (FSP)  
FOND SVIZZER PER LA CUNTRADA (FSC)

**Le dernier Bulletin du FSP (n° 53 – décembre 2018) présente le rôle de facilitateur du FSP**

## **Le Fonds suisse pour le paysage FSP – un modèle unique ayant de nombreuses particularités**

**À la quasi-unanimité, le Conseil des États a approuvé le maintien du Fonds suisse pour le paysage. Pour autant que le Conseil national fasse de même en 2019, la FSP pourra poursuivre ses activités en faveur des paysages ruraux traditionnels jusqu'en 2031. Le dernier numéro de sa revue expose les particularités de «cet instrument d'encouragement unique en son genre». Dans l'éditorial du Bulletin FSP n° 53, la présidente du FSP, Verena Diener, souligne son rôle de facilitateur: «Le FSP agit de manière multidimensionnelle». Trois projets illustrant divers types de soutien sont présentés, le premier en Romandie, le second au Tessin et le troisième en Haut Valais.**

Porte-parole de la commission préparatoire présentant le projet de prolongation du FSP, le conseiller aux États bernois Werner Luginbühl a parlé d'un «instrument d'encouragement unique en son genre». Il défendait l'extension du mandat du FSP au-delà de la date-butoir actuellement fixée à l'été 2021. «Contrairement à d'autres instruments qui visent l'ensemble du territoire suisse et agissent en approche «descendante», du sommet à la base, le FSP ne prend en considération que les demandes et les efforts de bénévoles venus de la base. Il soutient de façon peu bureaucratique citoyennes et citoyens, organisations et collectivités publiques qui entendent apporter une plus-value paysagère.»

### **Une méthode «ascendante» d'une rare efficacité**

La singularité du FSP et ses caractéristiques sont détaillées dans l'article de fonds du dernier Bulletin FSP ainsi que dans ceux qui décrivent trois projets exemplaires. L'originalité de sa démarche «ascendante», qui ne prend en considération que les demandes venues de la base, et son rôle de facilitateur multidimensionnel, y sont décortiqués: le FSP offre des solutions, de l'argent, un savoir-faire et des informations en faveur des paysages ruraux traditionnels. Contrairement aux fondations privées et aux organisations de protection de la nature et du patrimoine, il ne peut toutefois pas s'engager selon son bon vouloir – il est politiquement et juridiquement neutre et doit focaliser ses activités d'encouragement sur des domaines légalement définis.

Depuis sa création à l'occasion du 700<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération, le FSP a reçu plus de 4000 demandes de soutien financier – seules quelques 2600 contributions ont pu être accordées. Les projets retenus ont bénéficié globalement de 149,2 mio CHF. Il est possible de contester le refus d'une contribution auprès du Tribunal administratif fédéral. A ce jour, aucun recours n'a été accepté. En se fondant sur les résultats d'une enquête auprès des acteurs ayant obtenu un soutien – étude d'impact des activités du FSP publiée cette année – la commission préparatoire du Conseil des États a conclu que le FSP «fournit un travail de qualité efficace et sans excès bureaucratique» et peut ainsi en comparaison avec d'autres organisations financées par des dons «être considéré comme particulièrement efficace».

### **Trois cas exemplaires d'un mode d'action spécifique**

Lectrices et lecteurs trouveront dans la dernière livraison du Bulletin FSP – auquel on peut s'abonner gratuitement – textes et illustrations qui leur feront découvrir trois projets typiques de la manière d'agir du FSP:

- Dans les montagnes tessinoises, la **Valle Sascòla** a bénéficié d'une part de contributions financières du FSP pour un projet de revalorisation agricole et paysagère; d'autre part, par son engagement, le FSP a «suscité l'enthousiasme» et cet engouement a motivé des fondations privées à soutenir également le projet, permettant ainsi son extension.
- En **Suisse romande**, le FSP a fidèlement suivi un projet de sauvegarde et de maintien de la culture des châtaignes malgré de nombreux retards dus à des maladies et des parasites. Grâce à cette persévérance, les difficultés ont pu être surmontées et on peut désormais voir, à St-Gingolph au bout du lac Léman par exemple, de jeunes châtaigneraies prendre leur essor.
- Dans la **commune de Naters VS**, le FSP a réussi à faire classer l'ancien chemin de montagne reliant la plaine à Blatten comme voie historique d'importance nationale, ce qui a permis d'obtenir des subventions de la Confédération pour sa sauvegarde. Auparavant, le FSP avait déjà soutenu plusieurs autres projets en faveur du paysage rural du Natischerberg. Voilà pourquoi Franz Ruppen, conseiller communal de Naters et conseiller national UDC a reconnu l'originalité du FSP: «Ce Fonds est un instrument d'encouragement unique qui appuie nos initiatives locales en faveur de l'entretien du paysage et soutient notre engagement».

Pour de plus amples informations: [www.fl-s-fsp.ch](http://www.fl-s-fsp.ch) → Bulletin

#### **Les étapes à venir pour prolonger les activités du Fonds suisse pour le paysage**

Le FSP est un «enfant» du Parlement – conçu comme un cadeau au peuple suisse à l'occasion du 700<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération. Depuis lors, le Parlement a prolongé par deux fois cet instrument d'encouragement. La base légale en vigueur arrive à échéance en été 2021. Les moyens financiers disponibles seront alors épuisés. C'est au Parlement qu'il incombe maintenant de se prononcer afin de déterminer si le FSP doit être prolongé. Les premières démarches ont été accomplies:

- La **commission de l'environnement du Conseil des États** (CEATE-E) a décidé le 12.1.2018 de proroger le mandat du FSP de dix ans jusqu'en 2031.
- La commission homologue du Conseil national (CEATE-N) a procédé à un examen préalable le 10.4.2018 et s'est prononcé en faveur de la prolongation par 18 voix contre 7.
- Dans la foulée la CEATE-S a préparé un projet de base légale et demandé à l'unanimité que le Fonds soit pourvu d'une somme de 50 millions de francs pour les années 2021 – 2031.
- Le **Conseil fédéral** s'est prononcé début novembre contre la prolongation du FSP.

Alors que le Conseil fédéral s'était opposé auparavant deux fois pour des raisons d'économies budgétaires, il a cette fois-ci avancé des motifs réglementaires – assorti d'un argument pas entièrement pertinent: lors de la création du FSP, le Parlement n'aurait volontairement prévu qu'un «versement unique de la Confédération» en faveur du Fonds. De fait en 1991, le Parlement a précisé dans l'acte fondateur que le FSP serait «un instrument d'un type nouveau et non conventionnel, et qu'il s'agirait donc de tester». Si le FSP devait donner satisfaction et qu'aucune autre solution n'est trouvée par la suite, «une prorogation des dispositions provisoires, voire l'édiction de dispositions permanentes, pourrait être envisagée».

Jusqu'à présent le Parlement s'est toujours orienté sur ce principe. Il pourrait en outre toujours se référer à une évaluation favorable du Conseil fédéral (voir extrait ci-dessous). . / .

- Le **Conseil des États** a suivi le 13.12.2018 la recommandation unanime de sa commission préparatoire. Sans opposition, il a décidé de prolonger les bases légales nécessaires et de doter le FSP d'une nouvelle tranche de 50 millions de francs.
- Pour que ces deux objets soient définitivement acceptés, il faut encore l'approbation du **Conseil national**. La commission préparatoire a inscrit la prolongation du FSP à l'ordre du jour de sa séance du 18.2.2019. Si elle adopte cette proposition, le Conseil national votera à ce sujet vraisemblablement durant la session de mars 2019.

Pour de plus amples informations: [www.fls-fsp.ch](http://www.fls-fsp.ch) → News / ou directement:  
[https://fls-fsp.ch/posts/fls\\_zukunft\\_avenir\\_du\\_fsp\\_futuro\\_avegnir?locale=de](https://fls-fsp.ch/posts/fls_zukunft_avenir_du_fsp_futuro_avegnir?locale=de)

### **De beaux et nombreux compliments – mais un refus tout de même**

Extraits de l'avis défavorable du Conseil fédéral:

« Le FSP accomplit ses tâches sans excès bureaucratique et utilise efficacement les fonds qui lui sont alloués. Il promeut des actions locales et concrètes au moyen d'aides initiales et de mesures incitatives, qui ont un réel effet multiplicateur. En effet, chaque franc alloué par le FSP stimule des investissements supplémentaires à hauteur de 3 à 3,5 francs des cantons, des communes, des porteurs de projet et de tiers. Ainsi, les projets du fonds génèrent et maintiennent des emplois, et contribuent à la création de valeur ajoutée, notamment dans des régions économiquement défavorisées. Le fonds bénéficie d'ailleurs du soutien quasiment unanime des cantons.»

«Le Conseil fédéral reconnaît que le FSP affiche des performances remarquables. Les demandes de soutien en provenance des régions sont toujours aussi nombreuses, et les fonds actuels du FSP seront épuisés en 2020. Pour des raisons politiques, le Conseil fédéral est d'avis que la Confédération ne devrait plus allouer de moyens supplémentaires au fonds. D'une part, lorsqu'il a alimenté le fonds à l'occasion du 700<sup>e</sup> anniversaire de la Confédération, le Parlement a considéré ce versement comme unique. D'autre part, les fonds spéciaux constituent des budgets parallèles au budget fédéral ordinaire, compliquent les comptes de la Confédération et partant obscurcissent ces derniers. Le Conseil fédéral est favorable à un approvisionnement du fonds par des moyens privés. »